

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 10 (1902)
Heft: 10

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cappitaine et banderet entre nouz lesdites paroisses affyn que ne allyons sus ceulx de Lausanne ou vrayement parler de cela a mr le ballif. Esleuz n. ant chalon et a. richard.

n. P malliaro a este eslus chiefz sus les 25 de la paroisse et son lieutenant pre conriard saufz le bon volloir desdits 25 et opinions des S^{rs} de conseil et riere conseil.

Pour avoir et recouvrer argent sus ladite paroisse a fournir lesdits 25 eslus de Cullye sont eslus Iq clavel, S^r frs sordet et n. noël muriset. — De Ruex : le banderet cl forestey et le gouverneur. — Expesses : A pinjard et denys paschod. — Grandvaulx : n. pre malliaro, estienne gidey, a. richard. — D'Aran : cl. parisod et Iq piccard. — Villette : pre bechiet. — Lalex : In chexbrę. — Bouczant et chenaulx : A barraulx et Iq joran. Auxquelz lon balliera serement de faire les compositions et taux sus ung chescung a faire jouxte la evaluation de son bien bonne conscience et vision des s^{rs} commis.

Les 22 sont eslus n. a chalon et le gouverneur pour faire compagnie a ceulx de lustrier si viennent pour aller parler aux aultres 2 paroisses de se joindre ensemble et scavoir leur volloir touchant lesdites affaires de eslire entre nous capitaine banderet et lieutenant.

Suyvant leslute a este chief p. malliaro et son lieutenant pre conriard cecy ensuyvant la nomination desdites compagnies disant quilz ne sont tant de gens pour avoir deux gouverneurs. Surquoy a este arreste que lesdits compagnons faissent eulx mesmes ladite eslute entre eulx.

Cl. paschod a promis de prester 20 escus a la paroisse et aultant mr le banderet du flon, la ville de cullye 20, Expesses 10, Grandvaulx 10.

(A suivre.)

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

* * Des fragments d'inscriptions ont été trouvés à la Conchette, à Avenches, pendant les dernières fouilles faites dans le voisinage de l'endroit où on avait découvert, il y a trente ans environ, l'inscription mentionnant la Schola d'Otacilius. MM. Schneider, professeur en droit, à Zurich, Wavre, professeur à Neuchâtel, et Dunant, conservateur du Musée archéologique de Genève, les ont étudiés et sont parvenus à reconstituer en partie la plus grande de ces inscriptions rappelant qu'un monument a été élevé à *Quintus*

Otacilius, fils de Quintus Otacilius de la tribu Quirina, originaire de *Ceria* et qui a passé par tous les honneurs.

Quelques fragments manquent encore. On espère les trouver plus tard ; ce serait heureux, car cette inscription est remarquable et les lettres sont d'une belle époque.

D'autres inscriptions moins complètes ont été trouvées au même endroit.

Pendant les fouilles pratiquées cet hiver et au commencement du printemps, on a découvert une douzaine d'amphores brisées, mais ayant leurs anses et le col, et des piliers construits en grosses pierres et reposant sur un fondement en maçonnerie de deux à trois pieds de hauteur. Ces piliers devaient appartenir à un édifice considérable, bâti sur une route romaine aboutissant à la route actuelle.

Le Musée a acheté quelques monnaies remarquables, entre autres un *Auguste* de la plus étonnante patine. Nous n'avions jamais vu son pareil. Mais la plus belle acquisition faite cette année a été celle d'une petite lampe en bronze trouvée aux Prés-Verts, il y a à peine deux mois. Elle est artistement travaillée et intacte.

Le Musée n'en possédait jusqu'ici aucune.

Les trois archéologues que nous citons au commencement de ces lignes se proposent d'adresser bientôt au Musée d'Avenches un rapport détaillé sur toutes les inscriptions trouvées en ces derniers temps. Nous aurons donc peut-être l'occasion de revenir sur ce sujet.

* La **Société d'histoire du canton de Fribourg** a tenu sa réunion d'été à Domdidier, près d'Avenches. Le président, M. de Diesbach a ouvert la séance en donnant des renseignements nombreux sur l'histoire de la localité qui est fort ancienne puisque des restes de villas romaines ont été trouvés sur son territoire. Domdidier fut une paroisse dès 1228 et fit partie de la seigneurie, puis bailliage de Montagny.

M. Gremaud, ingénieur cantonal, a fait une savante communication relative au pont de Domdidier qui a subi dans le cours des siècles des modifications aussi considérables que nombreuses.

M. l'abbé Ducrest a parlé de la reconstruction du château de Montagny après la guerre entreprise par les Fribourgeois contre le duc de Savoie en 1447. Les archives de Turin renferment à ce sujet des renseignements nombreux. Le château avait résisté à

l'assaut des Fribourgeois, mais avait beaucoup souffert. A l'approche de l'ennemi, la garnison savoisienne qui défendait la place avait démolí toutes les toitures, les ouvrages en bois et les charpentes supérieures afin que l'on ne pût y mettre le feu. La restauration du château ne fut qu'éphémère. Il fut détruit de nouveau quelques années plus tard et rebâti en 1505. Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques pans de murs et la vieille tour du donjon.

M. le Dr Hess, professeur à l'Université de Fribourg, a parlé de l'étymologie scientifique du mot *Aventicum*. Avant les Romains, Avenches était déjà une ville importante, la capitale du pays des Helvètes, et même, selon un auteur, des Séquanais. Les habitants parlaient la langue celtique, appartenant au groupe des langues indo-européennes, avec lesquelles l'allemand et le latin ont une étroite parenté. M. Hess a donné de nombreux exemples de noms, soit latins, soit germaniques, dont l'origine celtique n'est pas douteuse. Ainsi *Octodurum*, Octodure ou Martigny, signifie forteresse dans le détroit ; *Salodurum* (Soleure), forteresse dans le marais ; *Orgétorix*, roi des tueurs ; *Caturix*, divinité celtique mentionnée par diverses inscriptions romaines trouvées à Tronchebélou près de Riaz, signifie seigneur du combat, etc. Le suffixe *durum* qui termine certains mots signifie haie, enclos. *Vercingétorix* signifie le grand seigneur des guerriers. *Mediolanum* (Milan) est mis pour *Medium planum*, le milieu de la plaine. Les divers idiomes celtiques peuvent être ramenés à trois groupes principaux : le groupe gaulois, dont il reste très peu de monuments, le groupe britannique qui se divise en idiome kimrique, bas breton et cornique (de Cornouailles) : ce dernier n'est plus parlé depuis le XVIII^e siècle. Enfin le groupe gadélique, qui comprend le dialecte irlandais, le dialecte écossais et un autre parlé dans une petite île d'Angleterre. Il reste, surtout du dialecte irlandais, un bon nombre de monuments dont les plus anciens sont les gloses du couvent de St-Gall. M. Hess prouve ensuite que le mot *Aventica* (dérivé de *déa* ou de déesse *Aventia*) signifie ville de la justice et *Aventia*, la déesse protectrice de la cité, signifie la juste déesse.

La séance s'est terminée par des communications de M. Francey et de M. l'abbé Ch. de Ræmy.

Notons encore qu'au banquet, M. l'abbé Dupraz, curé d'Echalens, a exprimé le désir de voir se fonder une société d'histoire dans le canton de Vaud.

Les historiens fribourgeois ont terminé cette journée par la visite du territoire d'*Aventicum*, sous la direction de MM. Næf,

archéologue ; Jomini, conservateur du Musée, et Rosset, directeur des fouilles.

* * La **Société d'histoire de Neuchâtel** a eu sa grande réunion d'été le 15 septembre à Peseux. Le village était en fête et les membres de la société étaient accourus nombreux pour entendre discuter encore une fois la question de l'authenticité de la chronique des chanoines du chapitre de Neuchâtel.

Après un remarquable discours d'ouverture prononcé par M. Alfred de Chambrier, président de la société, M. le professeur Paris a lu une intéressante monographie de la commune de Peseux. L'histoire de Peseux est un lent développement des droits et des propriétés de ce village depuis la première mention qui en est faite dans un acte de 1185 jusqu'à notre époque où il apparaît comme une localité en plein développement.

Le travail suivant était attendu avec une certaine impatience. Allait-on enfin trouver une preuve ou tout au moins un indice sérieux sur l'authenticité de la *Chronique des Chanoines* ? Chacun l'espérait sans trop y compter, tellement décisives paraissaient les preuves du contraire. Disons tout de suite que le travail de *M. le colonel Perrochet* n'a apporté aucune nouvelle preuve. Son entreprise, inspirée par le patriotisme d'un Neuchâtelois de vieille roche qui ne peut se résoudre à voir annihiler un document si vénérable sans combat et sans résistance, a néanmoins vivement intéressé le public et a rencontré des sympathies nombreuses et méritées.

M. Perrochet constate qu'il était de mode, il y a deux siècles, de composer des pastiches dans le genre de celui qui nous occupe. Samuel de Pury, qui découvrit les Chroniques, était un homme considéré. Son caractère et ses talents sont à l'abri de toute suspicion. Comme on le sait, il était partisan de l'Indigénat helvétique de Neuchâtel, et c'est en voulant étayer ses appréciations de faits positifs et en faisant des recherches dans ce but, qu'il dit avoir mis à jour le précieux document. Quoi d'étonnant dans le fait de Pury mettant la main sur un texte inconnu ? Il cite quelques morceaux qui ne présentent aucun intérêt pour sa thèse favorite, pour laquelle, d'ailleurs, il ne manquait pas de sources. Samuel de Chambrier et Matile dans leurs ouvrages n'émettent jamais l'ombre d'un doute sur l'authenticité de la chronique. Il est impossible que dans une petite ville comme Neuchâtel aucune indiscretion n'ait été commise si la chronique avait été l'œuvre d'un faussaire.

Une des preuves de la non-authenticité de la chronique est qu'elle renferme des mots et des tournures de phrases qui ne sont pas du XV^e siècle. Pourquoi Pury n'aurait-il pas rajeuni le style pour

ses lecteurs ? Il traduit et cite quelquefois des chanoines ayant écrit en latin. On objecte que les noms des chanoines ne sont mentionnés nulle part. En reconstituant le Chapitre de cinq ans en cinq ans, on ne parvient à le faire qu'avec les noms des chanoines mentionnés dans la chronique. Il y a quelques erreurs d'orthographe ; mais c'était une époque où les noms se formaient et n'avaient pas de fixité. M. Perrochet se résume en émettant les appréciations suivantes en faveur de l'authenticité de la chronique : l'honorabilité de Samuel de Pury, qui ne permet pas de suspecter en lui un faussaire ; la maladresse qu'il aurait commise en ne citant que de courts fragments, alors qu'il lui aurait été facile de composer un tout ; une œuvre de faussaire aurait fini par transpirer ; les arguments tirés de la langue ne sont pas convainquants ; il aurait fallu accumuler plus de preuves avant de réfuter leur authenticité. (Appl.).

M. *Piaget*, archiviste cantonal, avec une verve incisive, parfois même mordante, a fait une vigoureuse et lumineuse réfutation de toutes les raisons invoquées par son contradicteur. J'espérais, dit-il, que M. Perrochet aurait découvert quelque document important ; mais il s'est contenté de vagues allégations. Il y a contre la chronique des arguments historiques, linguistiques, psychologiques irréfutables. Les erreurs de toute espèce, et des erreurs qu'on ne saurait excuser sont nombreuses. Ainsi le chanoine Pury de Rive raconte son voyage à Bâle et son entrevue avec l'anti-pape Félix V au sujet des gradués de l'Université de Bâle. Tout le récit a l'air de se tenir debout. Mais en 1443, date du voyage, il ne pouvait y avoir de gradués de l'Université de Bâle, laquelle n'a été fondée qu'en 1459 ; de plus l'anti-pape avait quitté Bâle en 1442. Les deux chanoines délégués ne devaient certes pas ignorer ce détail. Pury de Rive aura peut-être fait une erreur de date ? Nullement ; tout le récit se place en 1444 ; puisque les deux chanoines rencontrent les Confédérés se rendant à la bataille de Saint-Jacques. Le faussaire — on ne pense pas à tout — aura tout simplement oublié de vérifier la date de fondation de l'Université de Bâle. M. *Piaget*, par une critique serrée, dans le détail de laquelle nous ne pouvons pas entrer, réfute nom par nom l'authenticité de chaque chanoine présumé. En outre, la plupart des personnages mis en scène par le chroniqueur sont imaginaires ; Albert de Tissot notamment.

Au point de vue de la langue, il y a des mots fabriqués, des anachronismes de syntaxe et de vocabulaire. Il est actuellement possible de dresser les actes de naissance et de décès des mots français, de savoir exactement la date de leur formation et de leur disparition. Dans la chronique on trouve des mots qui n'ont paru

qu'au XVI^e ou au XVII^e siècle. L'auteur a, de plus, négligé de rechercher des noms de chanoines authentiques. Il y a encore des anachronismes d'idées et de sentiments. Tous ces chanoines sont des prophètes et semblent doués de seconde vue, tant ils prévoient exactement l'avenir. La chronique prête au comte Rodolphe des sentiments absolument contradictoires au rôle qu'il joue dans les guerres de Bourgogne. M. Piaget, vu le peu de temps disponible, est malheureusement obligé de ne pas donner lecture de la partie de son travail réfutant l'objection de la composition fragmentaire de la chronique. Si elle était authentique, la chronique des chanoines serait absolument seule de son espèce. (Vifs appl.).

Ces quelques notes, prises au vol et forcément très incomplètes, ne peuvent évidemment donner qu'une idée bien vague de cet intéressant débat. Les amis de l'histoire n'y perdront rien, puisque le *Musée neuchâtelois* publiera les travaux. Ajoutons cependant qu'après le travail de M. Piaget on a l'impression très nette que la non-authenticité des chroniques est maintenant un fait acquis et irréfutable.

* * Le 18 septembre a eu lieu à Bourg-en-Bresse la réunion ordinaire de la **Société d'histoire de la Suisse romande**. A huit heures et demie du matin, une trentaine de sociétaires, accompagnés de quelques dames, auxquels s'étaient joints M. le maire de Bourg, ainsi qu'un certain nombre de membres de la Société d'Emulation de l'Ain, se trouvaient réunis au « Bâtiment des fêtes », décoré de drapeaux suisses et français, dans une salle gracieusement mise à leur disposition par les autorités de la ville.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion tenue à Rolle au mois de juin, M. le président van Muyden adresse un hommage ému à la mémoire de deux sociétaires, disparus tout récemment en plein épanouissement de leurs forces et de leurs talents, ravis à leurs parents et à la patrie qui comptait sur eux, l'un par la mer, l'autre par la montagne : MM. Maurice Auberjonois, de Lausanne, et Emile Dunant, de Genève.

Puis M. F.-A. Forel, de Morges, avec sa verve habituelle, communique à l'assemblée les résultats de patientes recherches sur « les barques du Léman ». Chacun connaît ce bâtiment à l'élégante voilure flanqué de ses « apponstis » ou coursives, et terminé par un gouvernail vertical ; c'est une des « grâces » de notre vieux lac. Il n'a pas toujours eu cet aimable aspect. Jadis la barque du Léman était plus massive, de formes moins élancées. La transformation s'est opérée il y a deux siècles environ. Quant à l'initiateur

ou constructeur de génie auquel elle est due, le savant professeur n'a pu encore arriver à en fixer le nom d'une manière certaine. Serait-ce peut-être le baron d'Aubonne, Henri Duquesne, le fils du grand amiral, qui construisit le port de Morges en 1690 ? Quoiqu'il en soit, il sera intéressant de constater que plusieurs des termes usités par nos matelots du Léman pour désigner telle ou telle partie de leurs barques se retrouvent dans la terminologie employée par les marins de la Méditerranée et de l'Adriatique. M. Forel en a compté jusqu'à quinze et, au premier rang, celui d'apponstis, que l'on s'imagine en général être d'origine purement locale.

M. William Robert, de Vevey, présente un diplôme de la Société de navigation de Genève de 1836.

M. Marc Henrioud donne lecture d'un travail consciencieusement fouillé sur l'histoire de Belmont près Yverdon et de son château. L'un de ses plus illustres seigneurs fut cet infortuné Othon de Grandson, dont la carrière se termina si tragiquement, on le sait, à Bourg-en-Bresse, précisément, dans un retentissant duel avec Gérard d'Estavayer.

M. Eug. de Budé communique d'intéressants détails empruntés à des documents tirés des archives de Berne, Fribourg et Paris, sur l'arrestation, en 1815, au château d'Allamand, du duc de Bassano, ministre de l'intérieur et président du conseil des ministres sous Napoléon I^{er}, par un détachement de troupes fédérales, commandé par le lieutenant Bordier, de Genève.

M. Aloïs de Molin fait part du résultat de savantes recherches sur les agrafes de ceintures burgondes, trouvées en certaines localités de notre pays (au cimetière burgonde de Ferreyres, en particulier) et dont il s'est efforcé, parfois avec beaucoup d'ingéniosité, de déchiffrer les inscriptions.

M. A. de Claparède, dans une captivante causerie, présente une nouvelle hypothèse émise par un officier français, M. Paul Azan, au sujet du passage des Alpes par Annibal. Ce passage aurait eu lieu, d'après lui, au col du Clapier. M. de Claparède conclut en donnant les raisons qui l'empêchent d'être de l'avis de M. Azan.

La séance est suivie d'un déjeuner à l'Hôtel de France, où les deux premiers toasts sont portés l'un par M. van Muyden à la France et à la ville de Bourg-en-Bresse, l'autre par M. le maire Loiseau à la « Suisse amie ». Le banquet s'achève après un toast de M. le vice-président de la Société d'émulation de l'Ain, à la

Société d'histoire de la Suisse romande, et une réponse de M. Maurice Wirz, de Vevey, qui boit à l'art français.

Les membres de la réunion visitent ensuite la célèbre église de Brou.

* * * La **Société suisse d'histoire** a eu son assemblée générale le 23 septembre, à Zoug, sous la présidence de M. Meyer de Knonau, de Lucerne. L'assemblée, qui comptait 50 participants, a entendu deux intéressants travaux : l'un de M. Burckhardt, de Bâle, sur une lettre de Lazare Sarasin, datée de Paris, et concernant un projet de Constitution helvétique ; l'autre de M. Kaiser, de Zoug, sur le poète zougais Henggeler.

L'assemblée a décidé que la prochaine réunion aurait lieu à Fribourg en 1903.

* * * Nous trouvons dans le *Bulletin vaudois* paraissant en 1803, l'annonce suivante qui nous renseigne sur le coût, à cette époque, du **voyage de Lausanne à Paris** :

« *Avis aux voyageurs.* — Deux fois par mois les 1^{er} et 15 la veuve Pache-Weibel continue de faire partir un bon carosse de Lausanne pour Paris ; le prix de la place avec 60 livres d'effets, logemens dîners, soupers à table d'hôte est de 100 fr. de Suisse ou 150 fr. de France ; idem, à table du cocher 85 fr. de Suisse ou 126 fr. 10 sols de France ; idem sans nourriture et logement, 56 fr. de Suisse, ou 84 fr. de France ; le surplus de 60 livres se paie cinq sols de France la livre. Elle se charge du transport des marchandises et effets. S'adresser à Lausanne, faubourg de Martheray n° 7, et à Paris, hôtel de Toulouse rue Gît-le-Cœur, faubourg St-Germain et chez Renard, au café Helvétique, rue Céruty, au coin de la rue Pinon n° 6 ; le dit reçoit aussi les marchandises et arrête les places.

» On paie la moitié en partant. »

* * * La VII^e livraison de l'**Histoire du canton de Vaud dès les origines**, par Paul Maillefer, nous raconte l'histoire de Davel, nous expose le gouvernement, les institutions et les mœurs sous le régime bernois — chapitre fort bien ordonné — l'organisation de l'armée, de la marine du Léman et de la flottille bernoise ; l'organisation judiciaire, les codes, les coutumiers ; l'organisation des communes rurales ou citadines ; la situation économique de la campagne vaudoise à cette époque, l'industrie, le commerce, les voies de communications, les postes, etc.

Cette livraison confirme toujours mieux la bonne impression laissée par les précédentes. (V. aux annonces.)

